



JABREILLES-LES-BORDES

Les brèves

N° 5

Edition mai 2021

PANNEAUX D'AFFICHAGE : RAPPEL

La commune est dotée de panneaux d'affichage installés dans chaque village. Ils permettent à la Municipalité de diffuser des informations rapidement. Hormis les messages à caractère municipal, les panneaux pourront être mis à disposition des associations pour relayer des informations propres à leur fonctionnement ou à leur actualité.

Pour ce faire, il suffit de vous adresser au secrétariat de mairie.

Un affichage opéré sans un accord préalable de la mairie sera considéré comme illicite et de ce fait l'affiche enlevée.



LA NOUVELLE CARTE D'IDENTITE

La nouvelle carte nationale d'identité est au format carte bancaire. Elle comporte une puce électronique, hautement sécurisée, contenant une photo du visage du titulaire et ses empreintes digitales. Elle est aussi équipée d'un cachet électronique visuel (CEV) permettant une lecture automatique. Cette nouvelle carte doit permettre de lutter contre la fraude et l'usurpation d'identité. C'est un règlement européen du 20 juin 2019 qui impose la généralisation de cette carte à partir du 2 août 2021. Elle sera obligatoire, dans tous les États de l'Union qui ont déjà une carte nationale d'identité.



Dois-je renouveler ma carte qui est à l'ancien format ?

Il n'est évidemment pas obligatoire que tous les citoyens soient munis d'une telle carte à partir du 2 août 2021. En revanche, aucune carte nationale d'identité à l'ancien format ne pourra être délivrée à partir de cette date.

Vous n'avez donc pas besoin de renouveler votre carte actuelle de manière anticipée si elle est encore valide. Ce n'est qu'à partir de 2031 que vous ne pourrez plus voyager dans l'espace européen avec votre ancienne carte.

MICROCREDIT : COMMENT L'OBTENIR ?

Pour vous aider à acheter ou louer un véhicule, vous pouvez bénéficier du dispositif microcrédit véhicules propres. Il permet aux personnes à faibles ressources d'acquérir ou de louer une voiture ou un deux-roues peu polluant (vélo, moto ou scooter électrique). Garanti à 50 % par l'État, le montant du crédit varie en fonction des revenus du ménage, jusqu'à 5 000 € remboursables sur cinq ans. Il est cumulable avec le bonus écologique et la prime à la conversion.

À qui s'adresser ?

Pour bénéficier d'un microcrédit véhicules propres, vous devez vous adresser à un service d'accompagnement social (Croix-Rouge, la Fédération des familles rurales ou le secours catholique, union nationale des associations familiales...). Un conseiller vous accompagnera dans toutes les démarches administratives. Il se chargera d'étudier votre projet et de vous aider dans la constitution de votre dossier avant de le présenter à une banque agréée.



LA MUNICIPALITE INITIE 2 PROJETS STRUCTURANTS

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES "Bâtiments communaux"

L'énergie photovoltaïque est une énergie électrique produite à partir du rayonnement solaire. Elle est dite renouvelable, car sa source (le soleil) est considérée comme inépuisable. La cellule photovoltaïque est le composant électronique de base du système. Elle utilise l'effet photoélectrique pour convertir en électricité les ondes électromagnétiques émises par le soleil. Plusieurs cellules reliées entre elles forment un module ou capteur solaire photovoltaïque et ces modules regroupés entre eux forment une installation solaire.

CABINE DE TELEMEDECINE "Mairie"

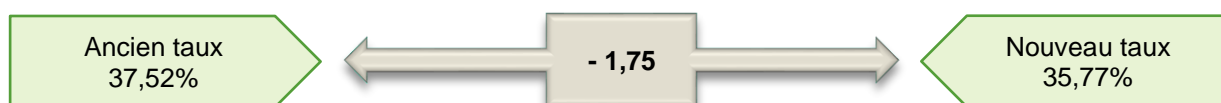
Cet équipement permet la téléconsultation clinique. Dans ce cas, le patient est guidé par un médecin en visioconférence : prises de constantes physiologiques et examens médicaux, délivrance d'ordonnance, comptes rendus à destination du médecin référent... La cabine peut aussi être utilisée pour la réalisation d'un bilan autonome. Dans ce cas, le patient est guidé par un tutoriel vidéo qui lui permet de réaliser ses tests tout seul. Le rapport imprimé dans la cabine peut être ensuite transmis au médecin référent.

IMPOT FONCIER 2021

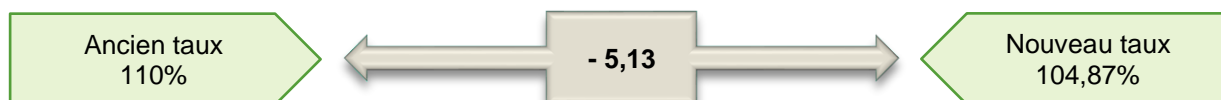
Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal lors de sa séance ordinaire en date du 07 avril 2021, a décidé à l'unanimité d'une baisse du taux d'imposition de la taxe foncière.

PROPRIETES BATIES

Point de pourcentage

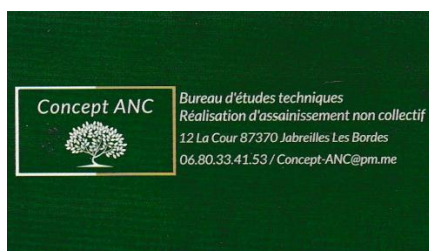


PROPRIETES NON BATIES



Alerte

Maison du sang de Limoges : 96 rue Charles Le Gendre
Téléphone : 05 55 33 09 09



NOS ACTEURS LOCAUX

L'entreprise Concept ANC est domiciliée à La Cour.
Cette société est spécialisée dans le secteur d'activité de la construction de réseaux pour fluides :

- ✚ Etudes techniques
- ✚ Réalisation d'assainissement individuel